Image not found or type unknown

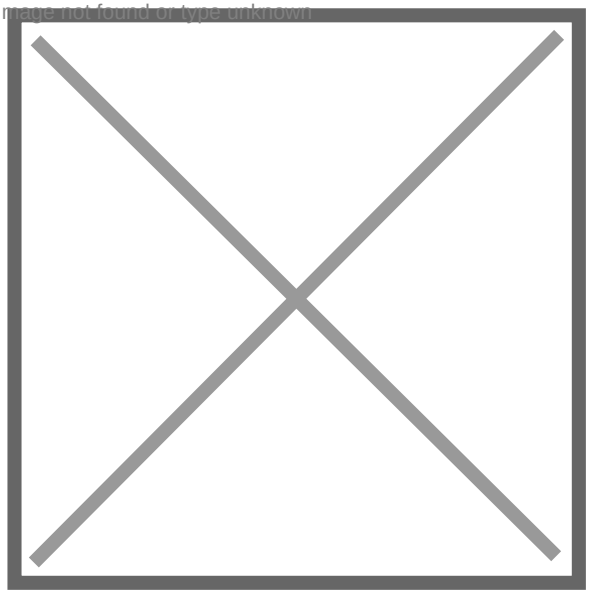

Obligation alimentaire peut on me saisir mes pel, lep ect....

Par **loulette67**, le **12/03/2012** à **21:46**

Bonjour,

J'ai déjà plein d'infos sur l'obligation alimentaire. Je trouve normal de participer chaque mois.
Ma question est la suivante : j'ai actuellement sur mes comptes une somme d'argent importante car on vient de constuire notre maison et on a maintenant tout l'extérieur à faire donc ces sous serviront à faire un escalier à l'entrée, une descente de garage, une terrasse.... des commandes ont déjà été signé avec des artisans.
Donc, va-t-on me prendre toutes ces sommes? Dois-je payer mes artisans rapidement pour être sûre qu'on ne me prenne pas ces sous?
Peut-on sur le même principe prendre les livrets A de mes enfants? J'aimerais des conseils pour éviter qu'on me prenne tous ces sous qui auraient du etre dépenser dans l'année et qui ne constituent pas vraiment une épargne???
Comment puis-je éviter de perdre ces sous?
Merci pour votre aide, car si on me prend ces sous et qu'en plus je donne chaque mois, je ne pourrais jamais payer les travaux qu'il reste à faire?? et ma maison restera en chantier
Autre question : dans ces conditions, puis-je encore épargner pour mes enfants? ou pour simplement avoir un peu d'argent de côté pour payer une panne de voiture??
On démarre à peine un prêt de 25 ans, alors c'est dure d'imaginer ne jamais terminer notre projet immobilier ou aider nos enfants à avoir un peu d'argent..
Merci merci à tous

Par **cocotte1003**, le **12/03/2012** à **23:08**

Bonjour l'obligation alimentaire se calcule sur les revenus disponible (revenus moins charges) pas sur le patrimoine. Dans les revenus vous devez inclure les revenus= intérets de vos plans d'épargne cordialement

Par **loulette67**, le **13/03/2012** à **21:35**

Bonjour, merci pour votre message. Ca me rassure car on n'a eu peur de ne pas pouvoir honorer les commandes de nos artisans.

Sur internet, j'avais vu un bareme de caclcul : REVENUS - pret immo - 200€ de charges par pers vivant au foyer. Puis ensuite 15% de cette somme représente le montant de l'obligation alimentaire.
Ou d'autres personnes parlent de 10% des revenus ???
Savez vous comment ils procèdent?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés